



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aide aux refugies

Question écrite n° 3490

Texte de la question

M Eric Dolige demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'action humanitaire, de lui faire connaître la nature des interventions de la France et des actions engagées par le Gouvernement pour améliorer la situation des refugies et des sans-abri du Rwanda, du Burundi, du Soudan et du Bangladesh. Ils souhaiteraient savoir si des missions ont été organisées et si des initiatives ont été prises en faveur de ces pays.

Texte de la réponse

Reponse. - La question évoquée par monsieur le député, soulève le problème des mécanismes de mise en œuvre de l'aide humanitaire accordée par la France. Depuis sa constitution, le secrétariat d'Etat chargé de l'action humanitaire, en collaboration avec la cellule d'urgence et de veille du ministère des affaires étrangères et de la coopération, a effectivement apporté aux côtes des autres ministères et en liaison constante avec les organisations non gouvernementales une participation active aux opérations d'urgence ayant déclenché l'aide humanitaire internationale notamment au Soudan, Bangladesh, Burundi et Rwanda. Au Soudan, les besoins des populations affectées ont mobilisé la communauté internationale. La France s'est efforcée, depuis plusieurs mois, de contribuer à alléger les souffrances des populations. L'intervention française s'est traduite par l'affectation de transferts de l'armée au pont aérien organisé par le CICR pour desservir les grandes agglomérations du Sud-Soudan. Par ailleurs, et pour la première fois, une opération humanitaire conjointe avec la RFA a pu être mise en place. Cette action franco-allemande s'inscrit dans les demandes formulées par les Nations unies à l'occasion de la conférence de Khartoum du 8 et 9 mars dernier. Au cours de cette mission, ils ont également participé pour le compte du HCR au transfert d'un camp de réfugiés. Par ailleurs, les ONG françaises apportent depuis septembre 1988 une assistance médicale suivie. La poursuite de l'effort engagé a permis la prise en charge par des ONG françaises de la réhabilitation de l'hôpital de Juba et de prévoir l'octroi d'une aide alimentaire de 5 000 tonnes de blé. Pour le Bangladesh, les moyens mis en œuvre par la France à la suite des inondations de 1988 ont placé notre pays au premier rang parmi les donateurs : aide alimentaire, mise à disposition de moyens aériens légers et de véhicules amphibies afin de faciliter l'accès aux populations isolées par les eaux et permettre la distribution de l'aide alimentaire. Dans le cadre du prolongement de l'intervention française, le secrétaire d'Etat chargé de l'action humanitaire s'est rendu au Bangladesh afin de discuter du projet de contrôle de la régulation des eaux. Cette étude à dimension européenne est effectuée en coordination avec les institutions spécialisées de l'ONU et de la banque mondiale. Face aux affrontements ethniques qui ont eu lieu au Burundi et qui ont obligé la population à se déplacer au Rwanda, le Gouvernement français a accordé une aide d'un montant d'un million de francs aux Burundais réfugiés au Rwanda. L'aide d'urgence octroyée par la France au Rwanda pour les réfugiés burundais a permis de financer un appui logistique à la Croix-Rouge rwandaise, l'envoi de deux équipes médico-chirurgicales et de deux tonnes de médicaments et matériel médical. Parallèlement, des virements de fonds ont été faits à la mission de coopération au Rwanda permettant la mise à disposition de crédits d'urgence. Au-delà de la mise en œuvre de ces opérations, le secrétariat d'Etat chargé de l'action humanitaire a défini de nouvelles orientations afin d'améliorer l'efficacité de la réponse française. L'extension du traitement de l'urgence à la prévention de ces situations et aux premières phases de la

reconstruction, ainsi que la mise en place d'un dispositif necessaire a une mobilisation immediate des moyens de secours en cas de catastrophes, demeurent une de ses priorites. De plus, un resserrement des liens avec les institutions internationales et avec les ONG devrait permettre de renforcer la capacite operationnelle de notre dispositif d'urgence. Parallelement, l'octroi d'un fonds d'urgence humanitaire au secretaire d'Etat charge de l'action humanitaire, la constitution d'une equipe de direction formee d'hommes de terrain et de gestionnaires, la recherche de participation des entreprises et des collectivites locales, le concours aux institutions specialisees de l'ONU contribuent a demultiplier l'efficacite de l'intervention humanitaire francaise.

Données clés

Auteur : [M. Doligoric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3490

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : action humanitaire

Ministère attributaire : action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2765